

Annexe 2

Liste indicative des activités et des crédits pouvant être validés dans le cadre de la formation doctorale à la recherche

Épreuve intermédiaire réussie, y compris travaux préparatoires à l'épreuve : 20 crédits

Formations transversales : 1 à 5 crédits par module thématique de formations

Modules thématiques⁷ :

- Formations en communication
- Formations en langue
- Formations générales en recherche
- Formations en management
- Formations pédagogiques et techno-pédagogiques
- Formations sur le développement de carrière

Formations ou réunions scientifiques (auditeur) : 1 à 5 crédits par activité

- Cours de MA, non compris dans les 300 crédits valorisés lors de l'inscription
- Séminaires internes à l'unité de recherche
- Summer school
- Journée des doctorants, journée d'étude
- Colloque ou congrès

Réunions scientifiques (communication orale ou poster) : 5 à 10 crédits par activité

- Séminaire interne à l'unité de recherche
- Summer school
- Journée des doctorants, Journée d'étude
- Colloque ou congrès

Production écrite : 5 à 10 crédits par activité

- Article scientifique publié dans une revue, des actes de conférence ou un ouvrage collectif, avec comité de lecture
- Article scientifique publié dans une revue, des actes de conférence ou un ouvrage collectif, sans comité de lecture
- Article de vulgarisation
- Compte rendu

Séjour scientifique à l'étranger : 5 à 10 crédits par séjour

Contribution à l'encadrement scientifique et pédagogique : 1 à 10 crédits par activité

- Mémoire
- Travaux pratiques et exercices
- Cours théorique

Valorisation de la recherche : 5 à 10 crédits

- Dépôt d'un brevet

Expérience professionnelle en rapport avec le sujet de recherche : 5 à 10 crédits

⁷ La liste complète des formations est disponible sur le site WEB de l'ULB : http://www.ulb.ac.be/formations_chercheurs.